

Congrès annuel 2020

Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique



Vandenesse-en-Auxois
le samedi 19 septembre 2020

Assemblée Générale Statutaire des A.A.P.P.M.A de Côte d'Or

Vandenesse-en-Auxois, Samedi 19 septembre 2020

Le Président Jean-Pierre SONVICO souhaite la bienvenue aux congressistes et adresse ses remerciements aux présents.

La situation étant particulière en ces périodes de restrictions liées au COVID-19, un bon nombre d'AAPPMA sont absentes pour cette édition 2020. Comme cela est spécifié dans les statuts, les votes et approbations se font à la majorité des présents.

Associations présentes et excusées:

28 AAPPMA présentes, 37 excusées.

Sont présentes : AAPPMA d'Arnay le Duc, Auxonne, Beaune, Bouilland, Verrey-sous-Drée, Chatillon-sur-Seine, Cormot-le-Grand, , Fontaine Française, Genay, Genlis, Grosbois, Heuilley-sur-Saône, Is-sur-Tille, Les Maillys, Montbard, Nuits-Saint-Georges, Plombières, Pouilly-sur-Saône, Précy-sous-Thil, Rouvray, Semur-en-Auxois, Tarsul, Vandenesse-en-Auxois, Venarey-les-Laumes, la GLS, le Salmo-Club, la Truite Bourguignonne, l'UDFP et la Maille Côte-d'Orienne.

Intervention des invités

Intervention de M. POILLOT, Maire de Vandenesse-en-Auxois

Monsieur POILLOT remercie la fédération pour son travail avec la commune, notamment pour la station pêche et les parcours labellisés. De nombreux projets sont en cours, des aménagements qui ne font qu'augmenter l'attractivité du secteur ce qui est une grande satisfaction

Rapport Moral du Président

Le compte rendu du Congrès du 31 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. SONVICO

Comme 2020, 2019 a été une année quelque peu particulière pour le monde de la pêche. Jusqu'à présent, la pêche évoquait le calme, la détente, la sérénité, la communion avec la nature, mais il semble que ce ne soit plus aujourd'hui l'ambiance qui domine dans le milieu halieutique. L'intolérance, l'acrimonie ont pris le pas sur ces valeurs essentielles qui définissent notre activité. Les idées reçues, le manque de respect, l'intolérance, empoisonnent aujourd'hui les relations entre les pêcheurs et les différents acteurs de ce qui devrait rester un loisir. Nous nous en apercevons en constatant les différends entre pêcheurs, mais aussi avec ce que nous recevons à la Fédération: Lettres anonymes de plaintes pour tout mais surtout n'importe quoi, mais aussi de l'agressivité, des menaces, des insultes dont sont victimes nos salariés. Trop nombreux sont ceux qui se croient à l'abri derrière l'anonymat des réseaux sociaux, je resterais intransigeant, nous avons déjà fait condamner des personnes et nous le referons si nécessaire. Nos salariés sont dévoués, ces insultes sont totalement imméritées.

J'en profite pour rappeler que tout ne se décide pas à la Fédération. Les sujets importants comme les dates d'ouvertures, le prix des cartes, etc, sont traités au niveau national. Les Fédérations ne font que soumettre des vœux, donner des opinions, mais les décisions sont prises en Assemblée

Générale de la FNPF et votées à la majorité des présents. Même s'il y a des demandes, aussi légitimes et justifiées soient-elles, rien ne garantit qu'elles soient entendues. Il est important de comprendre que nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons, incriminer la Fédération constamment n'apporte rien, d'autant plus qu'il faut plus que jamais se serrer les coudes. La pêche subit des attaques extrêmement violentes de la part de groupes anti-pêche. Un détaillant a fait part récemment d'une lettre reçue, l'accusant d'être « un assassin, un meurtrier, vendant à des sadiques le matériel nécessaire à leurs crimes », situation qui illustre bien à quel point cela peut devenir extrême. Les pêcheurs sont pourtant bien les sentinelles du monde aquatique, voilà pourquoi il est important de communiquer sur le rôle de la Fédération qui est bien mal connu. Malgré nos efforts de communication, il est souvent oublié que nous ne travaillons pas que pour la pêche, mais aussi et surtout pour la protection du milieu aquatique. Nous avons certes un rôle économique, mais nous avons surtout un rôle environnemental.

La saison 2019 a été elle aussi marquée par des assecs importants qui ont touché de nombreux cours d'eau dont le cheptel piscicole s'est vu réduit à sa plus simple expression. La sécheresse a même créée des problèmes à la pisciculture puisque la source était tellement réduite que l'oxygénation était insuffisante, les aérateurs ont fonctionné jour et nuit, je tiens à remercier nos employés qui ont travaillé d'arrache-pied en ces jours difficiles. Je tiens à remercier toute l'équipe de la Fédération, pour leur excellent travail et la disponibilité dont chacun a fait preuve.

Je vous rappelle que dans quelques mois, fin 2020, les renouvellements des dirigeants des AAPPMA auront lieu. Aussi, il y aura certainement des changements, et je tiens à remercier également toutes les personnes impliquées ces dernières années dans les associations pour leur dévouement.

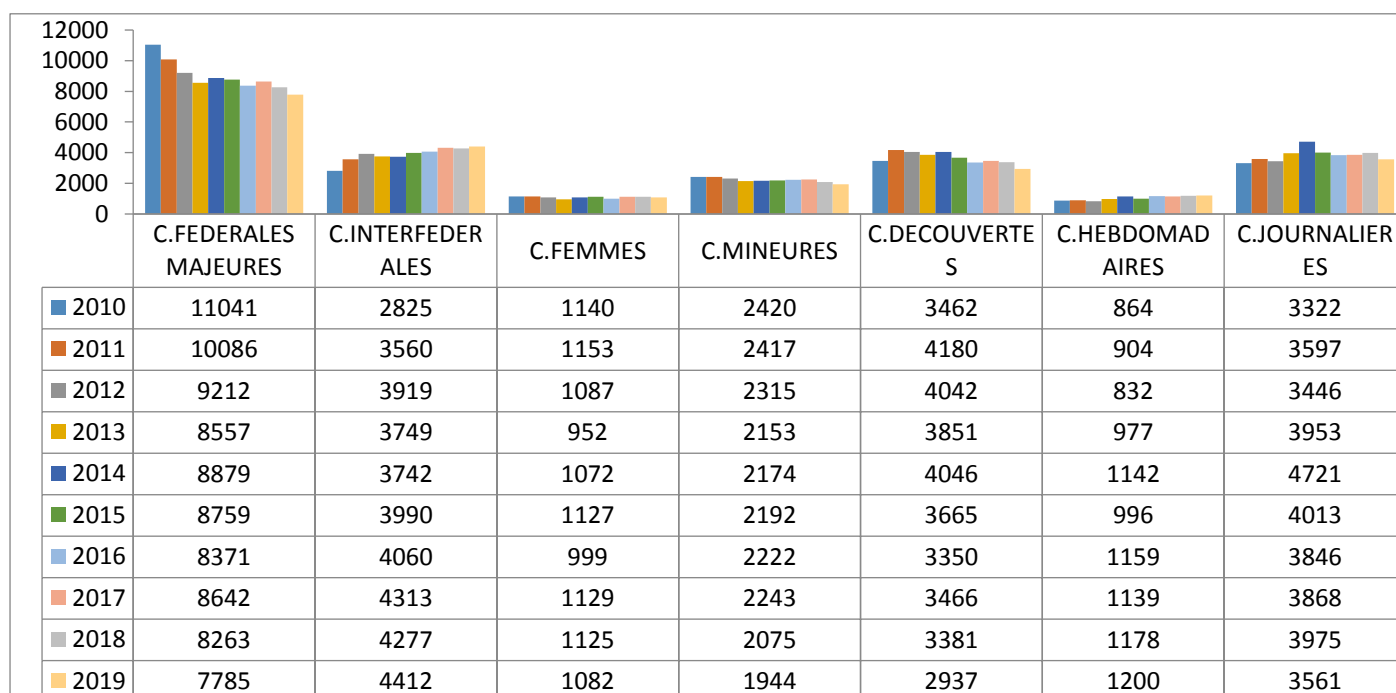
Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport Financier

Intervention de M. ROGOSINSKI

- **Détail des ventes de cartes**

On compte 22921 pêcheurs en 2019 contre 24274 en 2018. On note donc une baisse de 5.57%.



Il faut noter que la vente des cartes est fortement influencée par différents facteurs comme les

sécheresses par exemple. En 2019, seules les cartes « Interfédérales » et « Hebdomadaires » ont enregistré une augmentation. Globalement, la vente des cartes diminue mais c'est une situation globale qui n'est pas exclusive à la Côte-d'Or.

	2018	2019	Différence en nombre	Différence en %	
C.INTERFEDERALE	4277	4412	135	3,16%	😊
C.MAJEURE	8263	7785	-478	-5,78%	😞
C.FEMME	1125	1082	-43	-3,82%	😞
C.MINEURE	2075	1944	-131	-6,31%	😞
C. DECOUVERTE - 12 ans	3381	2937	-444	-13,13%	😞
C.HEBDOMADAIRE	1178	1200	22	1,87%	😊
C.JOURNALIERE	3975	3561	-414	-10,42%	😞

- **Synthèse activité**

La différence la plus notable est la baisse de production vendue car les AAPPMA ont moins commandé de poisson à la Pisciculture cette année-là.

	2018	2019	Evolution	
Ressources associatives	1 395 284,14	1 242 964,20	-152 319,94	😞
Production vendue	206 954,80	190 355,20	-16 599,60	
Dont Subventions obtenues	331 806,31	297 616,43	-34 189,88	
Dont Cotisations des adhérents	671 417,70	658 917,90	-12 499,80	
Autres : Ehgo, Pêches	103 628,33	95 924,67	-7 703,66	
Fonds dédiés/Provisions	81 477,00	150,00	-81 327,00	
Charges associatives	959 079,03	815 763,01	-143 316,02	😊
Dont approvisionnement	118 086,19	105 462,10	-12 624,09	
Dont travaux	173 303,03	38 805,43	-134 497,60	
Dont locations	89 248,00	97 856,20	8 608,20	
Dont autres charges courantes	169 292,46	179 270,10	9 977,64	
Dont subventions AAPPMA	299 248,67	287 137,37	-12 111,30	
Amortissements	109 900,88	107 231,81	-2 669,07	
Impôts et taxes	22 171,99	22 183,56	11,57	😊
Charges de personnel	397 068,44	351 323,72	-45 744,72	😊
RESULTAT COURANT	16 964,68	53 693,90	36 729,22	😊
Résultat financier	17 000,03	5 567,71	-11 432,32	😞
Résultat exceptionnel	13 228,74	58 627,98	45 399,24	😊
RESULTAT EXERCICE	47 193,45	117 889,59		😊

- **Résultat activité**

	RECETTES 2018	DEPENSES 2018	RESULTAT 2018	RECETTES 2019	CHARGES 2019	RESULTAT 2019
FEDERATION	1 438 855	1 391 662	+ 47 193	1 334 791	1 216 901	+ 117 890
COMPTABILITES ANALYTIQUES						
GROUPEMENT RECIPROCITAIRE	344 758	372 270	- 27 512	316 913	300 986	+ 15 927
PISCICULTURE	226 724	254 967	- 28 243	209 879	215 922	- 6 043
NEPTUNE	31 303	31 915	- 612	35 812	34 357	+ 1 455

Bilan 2019

Intervention de Mme BERTHELEMOT-MATHIEU Catherine

Il est rappelé que le bilan représente une image à un instant T (au 31 décembre 2019).

L'actif, représente les ressources possédées par la fédération, le passif représente les ressources mises à disposition de la fédération.

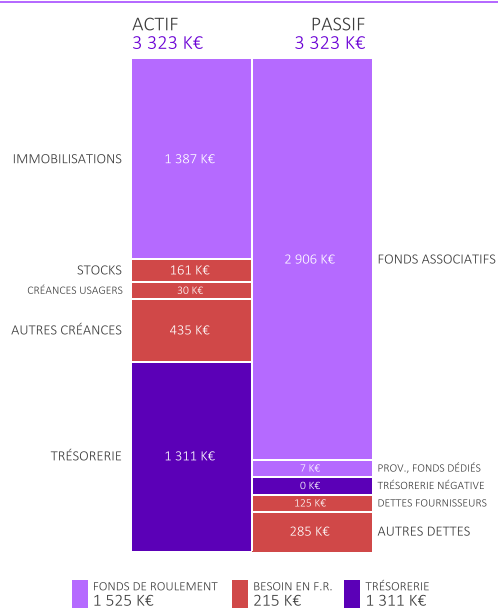
Le bilan est important car il permet d'apprécier la situation financière de la fédération au travers de 3 critères : le fond de roulement (FR), le Besoin en Fond de Roulement (BFR) et Trésorerie, c'est à dire les liquidités disponibles immédiatement.

Le FR (différence entre les capitaux propres et les immobilisations) a augmenté de 190 K€ et passe de 1335 K€ à 1525 K€, ce qui laisse une bonne marge d'investissement possible.

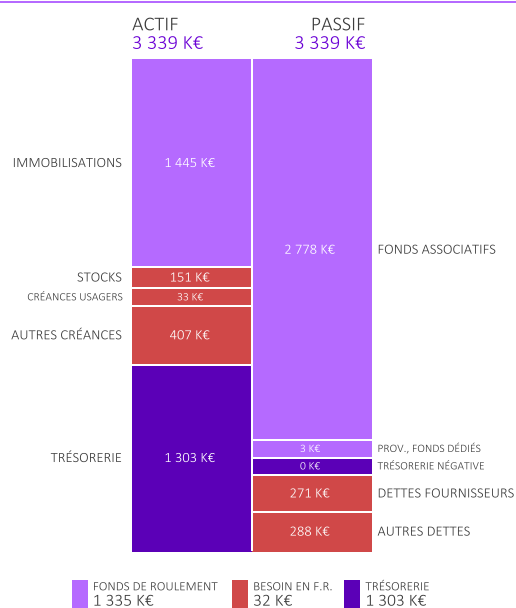
Le BFR (différence entre ce que l'on nous doit et ce que nous devons) est positif de 215 K€ impliquant peut-être une sortie de trésorerie si les délais de paiement ne sont pas respectés.

La Trésorerie disponible s'élève à 1311 K€ représentant une année d'exercice.

BILAN AU 31/12/2019



BILAN AU 31/12/2018



Durant le mandat de M. SONVICO (2015 à 2019), on constate que la Fédération a toujours une gestion saine : les capitaux propres ont augmenté ainsi que les investissements et la Trésorerie est identique.

- **Rapport des vérificateurs aux comptes**

Intervention de Mme TOULOUSE pour M. MARIN

Conformément aux statuts types des Fédérations de Pêche et en application des dispositions réglementaires relatives à la pêche en eau douce, la Commission des Vérificateurs aux comptes s'est tenue le mercredi 11 mars 2020 au siège de la Fédération à 14h.

Sont présents :

Mrs Sonvico (Président Fédération), Rogosinski (Trésorier), Mme Berthelemot-Mathieu (responsable financier et du personnel). Mrs Cellier, Gonzalès, Marin et Mme Toulouse Vérificateurs aux Comptes légalement désignés au congrès 2019. Absents excusés : Mrs Dodey, Gruer, Roze et Vachon excusés pour des raisons essentiellement professionnelles. L'heure du RDV paraissant inappropriée, ainsi que le temps mis à disposition des vérificateurs insuffisant.

Dans un propos liminaire, le trésorier Mr Rogosinski a retracé les grandes lignes budgétaires 2019 en présentant un budget excédentaire dû à deux facteurs essentiels: diminutions des charges salariales et travaux prévus non exécutés. Dans une de ses réponses portant sur la distorsion sur des lignes budgétaires et leur réalisation, le Président a expliqué que le montant des dépenses prévues est supérieur à leurs réalisations immédiates afin d'obtenir le maximum de subventions. Une quinzaine de questions ont été posées portant sur les modifications des placements, les frais postaux de la pisciculture, les principes de répartition du paiement de chaque travaux, les justifications du paiement des services extérieurs ONCFS, des interrogations sur la variation des stocks de la pisciculture présentant un déficit de l'ordre de 8000€, les embauches et arrêts de travail...

Le budget 2019 présentant un excédent quelques explications supplémentaires ont été fournies outre celles déjà mentionnées : la participation à l'EGHO, les dossiers techniques réalisés par les techniciens permettent d'améliorer sensiblement les finances.

Des réponses ont été formulées à nos questions, des factures produites le cas échéant. Il nous a été communiqué une trésorerie saine alimentant le fonds de roulement, et un endettement passant de 20% à 14%

D'un commun accord Mr Marin a été désigné rapporteur.

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons pu effectuer notre mission de contrôle dans un échange constructif en respectant les principes de diligence admis.

En conclusion :

Nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base et obtenu les détails et explications nécessaires avec une excellente tenue des classeurs de facturations.

Nous certifions les comptes tels qu'ils nous ont été présentés avec les réserves d'usage dans les faits et documents susceptibles de modifier les résultats qu'auraient pu être portés à notre connaissance.

En conséquence, la Commission propose à l'Assemblée Générale d'approuver le bilan financier des comptes de la Fédération pour l'exercice 2019 tel qui nous a été présenté.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2019 à l'unanimité.

- **Rapport des commissaires aux comptes**

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur les comptes 2019.

L'opinion sur les comptes annuels qui consiste en une certification d'absence d'anomalies significatives, avec une vérification par sondage, par méthodes de sélection, de toutes les estimations, notamment les valorisations, comme celles sensibles pour la Fédération, qui sont les stocks. Mme. GILLET estime en tant que Commissaire aux comptes, que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour établir son opinion.

Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé.

Toutes les informations complémentaires sont à disposition dans l'annexe des comptes distribuée à chaque AAPPMA au début de la réunion.

Le renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes au Cabinet AUCAP – TERRAVEA est approuvé à l'unanimité.

Les comptes annuels sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

Quitus est donné au président, au trésorier et aux membres du conseil d'administration.

- **Proposition d'affectation du résultat**

Intervention de M. ROGOSINSKI

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

Prime sur résultat aux salariés

Subvention exceptionnelle aux AAPPMA

Les propositions d'affectation sont validées à l'unanimité

Désignation des vérificateurs aux comptes

Volontaires :

M. ROZE

M. CELLIER

M. MARIN

M. VACHON

M. GONZALEZ

Mme. TOULOUSE

Commission Neptune

Intervention de M. SIBILLE

La Fédération reçoit de très bons retours de nombreux pêcheurs qui ont visité le plan d'eau, et certains viennent à présent de très loin pour pouvoir y pêcher. De même, de nombreux clubs se font un plaisir d'y réserver des places afin de profiter d'une bonne expérience de pêche.

Le nombre de permis vendus a augmenté, plus de 1500 journées pêche ont été réservées en 2019 avec une quarantaine de nouveaux pêcheurs recensés.

La situation a été particulière en 2020 avec le confinement, les restrictions liées au COVID et les conditions météorologiques, le plan d'eau n'aura pas pu accueillir de public durant de nombreux mois malgré une très forte demande et la réouverture est seulement programmée pour octobre.

Pisciculture

Intervention de M. CHEVEAUX

Malgré le manque d'eau qui a été un très gros problème, plus de 24 tonnes de truites ont été produites en 2019. Il a fallu investir dans des aérateurs pour maintenir les poissons en vie puisque la source ne produisait plus suffisamment d'eau et donc d'oxygène.

Au vu des conditions que l'on subit d'année en année, les sécheresses faisant grimper les prix, il est bon de se rendre compte que la Côte-d'Or a la chance d'avoir une pisciculture qui offre aux AAPPMA des truites de bonne qualité à un prix tout à fait raisonnable.

Communication

- **Animations**

Intervention de M. CHEVEAUX

Les animations et manifestations ont été très nombreuses en 2019 avec 73 animations et presque 3000 personnes côtoyées. La Fédération a une nouvelle fois participé à diverses manifestations, cela a permis de garder le contact avec les pêcheurs et faire découvrir la Fédération et son travail à un public nombreux et qui ignorait même son existence. On note dans les événements principaux la participation aux Recid'eau de l'Armançon organisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au Muséoparc d'Alesia, la fête de la Nature et du Chien, la Journée de l'écocitoyenneté à Chevigny-Saint-Sauveur ou encore la foire de Montbard.

Comme chaque année, la fédération a travaillé avec les écoles, les collèges et les centres de loisirs pour faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques aux enfants. En 2020, le planning était déjà complet, malheureusement l'épidémie de COVID-19 a forcé à annuler toutes les animations prévues.

- **Communication**

Intervention de Mme. GUILLEMIN

Comme cela a déjà été dit dans le rapport moral de M. SONVICO, un gros effort a été fait sur la communication en 2019 grâce aux différents projets dont plusieurs nouveautés.

Comme cela avait débuté en 2018, les habituelles publications de 4 pages dans le journal Le Bien Public pour les ouvertures de 1^{ère} et 2^{ème} ont changé de formule. La version antérieure comportait une publication dans le journal papier de 4 pages, une publication dans le journal numérique et un envoi de 350 journaux. Celle-ci a été remplacée par une publication d'une page dans le journal papier « Le Bien Public » et le journal mensuel « C'est en Ville » avec un partenariat rédaction. Publication dans le journal numérique avec Publi Info (mise en valeur sur la page principale), affichage « publicitaire » en arche sur le site internet dans l'agenda Pour Sortir. Publication de vidéo promotionnelle sur Facebook, etc.

Cette nouvelle formule permet d'élargir et de mieux cibler la « clientèle » en diversifiant les supports, et cela pour le même tarif.

Ces publications seront diffusées pour les ouvertures de 1^{ère} catégorie et de 2^{ème} catégorie, mais aussi pour promouvoir le Silurodrome, la réouverture du lac de Marcenay.

Suite à la mésaventure très onéreuse survenue à l'une des AAPPMA, quelques éclaircissements sur les droits à l'image sont donnés.

La facilité avec laquelle on trouve des images sur Internet peut vite faire oublier les règles élémentaires en matière de propriété intellectuelle. L'absence du nom de l'auteur amène souvent à conclure que l'image est libre de droits ce qui n'est absolument pas le cas. Le graphisme d'un site web, les illustrations d'une affiche ou un logo... Même si leur utilisation n'a pas de finalité commerciale directe, leur reproduction et leur utilisation sont encadrées par la loi. Une personne utilisant une image sans l'accord de son auteur peut être condamnée pour contrefaçon et devoir des dommages et intérêts.

De la même manière, il est rappelé que toute personne dispose d'un droit à l'image. En effet, l'utilisation de l'image d'une personne nécessite son autorisation expresse et spéciale. Sans cette

autorisation, il est en principe interdit d'utiliser l'image d'une personne. Pour utiliser des photographies des événements des AAPPMA, il est impératif de demander l'accord des personnes présentes sur ces photographies pour pouvoir les diffuser.

Bilan des réalisations

Intervention de M. COUASNE

De nombreuses actions ont été menées en 2019 en particulier sur le Lac de Marcenay avec des aménagements sur la rampe de mise à l'eau à proximité de la plage, et la sablière d'Obrée avec différents équipements comme une rampe de mise à l'eau ou encore une table PMR.

Des réfections des rampes de mise à l'eau ont été effectuées à Lamarche sur Saône et Tillenay.

La fédération s'est engagée à développer des équipements sur sites avec par exemple la fourniture et la pose d'échaliers et de tables, notamment pour le parcours labellisé d'Auxonne.

De nombreux autres aménagements sont prévus pour 2020 :

Stabilisation piétonne et stationnement dans la zone d'amarrage pour barques à Grosbois

Pose de 4 tables de pique-nique sur la gravière de La Loutre de Seurre

Réfection de la rampe de mise à l'eau sur la Saone lots GBD

Fourniture et pose d'un panneau d'information à Fontaine Française

Réfection des panneaux aux étangs d'Or (4 panneaux + 1 vitrine)

Récifs piscicoles Grosbois (prolongement de l'existant)

Diversification Canal de Sainte Colombe (apports blocs 100 m³ + terrassement déblais/remblais + bucheronnage)

Diversification sur la Seine à Vix

Aménagement sur un ruisseau à Ecrevisses à Mont Saint Jean

Agrandissement de la frayère de Saint Seine sur Vingeanne

Des projets de restauration sont programmés grâce au programme de l'accord cadre, avec en particulier un travail sur l'axe Saône, des projets sur les frayères comme celle de la Bernassaire et d'autres travaux de restauration sur des parcelles à Auxonne.

Suivis et études

Intervention de M. TRIPONNEZ

En 2019, un travail sur le réseau piscicole et thermique a été réalisé avec 114 stations dont le suivi thermique s'effectue en continue et une trentaine de pêches par an. Les bassins ont été divisés en quatre parties. Cette année, le travail a été réalisé sur le bassin versant du Serein, de la Romanée et de la Brenne-Armançon. L'intérêt se situe dans le fait que les données seront en continu et plus uniquement sur la période estivale. Au niveau piscicole, cela permettra de voir l'évolution des peuplements et permettra d'étudier les variations de ceux-ci, chose intéressante en ces années de sécheresse. Ces suivis bénéficient d'un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Agence de l'Eau RMC.

En 2020, les suivis ont continué sur bassin RMC, avec la Tille, la Beze et la Vingeanne dont les pêches viennent tout juste de se terminer.

Comme tous les ans, le programme accord-cadre prévoit des suivis biologiques sur les zones qui ont bénéficié de travaux. Cette année, une réunion restitution a permis de voir les résultats en prenant note des choses qui fonctionnent et de ce qui marche moins bien.

Ces suivis de travaux concernaient l'Avant-Dheune à Meursange, la Venelle à Selongey, la Vouge à Saint-Bernard, La Seine à Bincey, la traversée de Chevigny-Saint-Sauveur, la Varaude à Iseure, l'Ouche à Crimolois et l'Ource à Prusly-sur-Ource.

Pour illustrer un peu les bénéfices que ces interventions peuvent apporter, on note par exemple qu'avant travaux, on trouvait sur l'Ouche 100kg/hectare contre 600 kg/hectare aujourd'hui. Les travaux ont permis de multiplier la biomasse par 6 et surtout récupérer des espèces sensibles qui étaient autrefois peu présentes.

Cette année 2020, trois stations ont été déjà pêchées sur la Saône.

Commission Garderie

Intervention de M. SONVICO

M. PACOU et M. COMMEGRAIN ne pouvant être présents, M. SONVICO prend la parole.

En 2019, 242 procès-verbaux ont été enregistrés, avec une majorité relevée pour de la pêche de nuit. Viennent ensuite la pêche sans carte et la pêche en réserve.

La majorité des PV enregistrés ont été dressés par les agents de la fédération, mais on note également une importante activité de la Brigade Fluviale et des Gardes Particuliers.

Une grande partie des contrevenants sont Français, les autres proviennent en majorité d'adresses enregistrées en Allemagne ou aux Pays-Bas. A savoir que les « étrangers » sont ceux qui règlent le plus leurs amendes, de nombreux dossiers de contrevenants Français sont déposés au tribunal pour absence de paiement.

Cormorans

Intervention de M. SONVICO

Il n'y a pas de nouveautés concernant la réglementation. Le cormoran est classé dans les espèces protégées, les tirs de régulation et d'effarouchements ne sont autorisés que sur les zones identifiées de reproduction de la truite patrimoniale, il est donc quasiment impossible d'avoir des dérogations pour des tirs sur de la deuxième catégorie ou sur des plans d'eau malgré les demandes répétées. En Côte-d'Or il est possible de les tirer sur les réservoirs. En 2019, le quota a été atteint.

Elections

Intervention de M. SONVICO

Le renouvellement des dirigeants des AAPPMA doit avoir lieu fin 2020, mais des problèmes sont rencontrés à cause des restrictions liées à l'épidémie de COVID-19. En effet, de nombreuses communes interdisent encore les rassemblements, il est aussi très difficile de trouver des salles car il y a déjà énormément de réservations, sans compter que beaucoup de personnes sont réticentes à fréquenter ce genre d'événements où il y a risque de contact. Un report a été demandé au ministère mais à ce jour, il n'y a aucune nouvelles de leur part, il faut donc prévoir les renouvellements malgré tout.

Questions

Question de M. DODEY: - Suite à un échange de courrier avec Monsieur Sonvico, une nouvelle répartition devait être discutée en réunion du CA de la Fédération. Pourrions-nous en avoir un retour lors du congrès ?

Réponse de M. ROGOSINSKI: Une répartition se fait sur les AAPPMA qui possèdent des plans d'eau et au prorata de la surface de ceux-ci. Toutes les informations ont été communiquées par mail et courrier en mars dernier avec les nouveaux tarifs.

Question de M DODEY: Se basant sur des résultats scientifiques validés concernant la reproduction et la génétique, un nombre croissant de personnes prônent la mise en place d'une fenêtre de capture plutôt qu'une taille minimum de capture. En effet les meilleurs reproducteurs sont les gros sujets qui sont protégés dans le cas d'une fenêtre de capture. Ce problème est complètement connecté à la gestion de la ressource aquatique dont les pêcheurs attendent tant. La Fédération du Rhône a lancé une expérimentation sur le brochet au lac du Grand-Large, la Fédération du Lot a fait prendre un AP en 2020 mettant en place une fenêtre de capture pour le brochet, la Fédération du Morbihan a annoncé la mise en place d'une fenêtre de capture pour la truite sur le bassin du Loch. Quelle est la position de notre Fédération en la matière et qu'envisage-t-elle ?

Réponse de M. SONVICO et du Pôle Technique: Des renseignements ont été pris sur ces pratiques-là auprès des collègues des autres Fédérations. Il faut regarder cette proposition sous deux angles : Biologique et halieutique. Cette pratique est plus profitable côté halieutique où l'on conservera alors des poissons d'une belle taille qui pourront servir de trophée. Coté biologique, l'utilité est discutable, malgré les dires, les gros géniteurs ne sont pas forcément le meilleur atout pour la reproduction, des géniteurs de taille moyenne apporteront autant et ont en général des œufs de meilleure qualité. Cela n'apportera probablement rien quant à la reproduction du brochet, il faut de plus prendre en compte que les études qui relatent le sujet sont basées sur des analyses locales. Ce qui est valable pour un endroit ne le sera pas pour un autre, rien n'empêche de tenter l'expérience en Côte-d'Or mais il faudra passer par la Préfecture pour cela.

Question de M. GRUER : Une carte journalière achetée dans une AAPPMA permet d'aller pêcher sur les lots d'une autre AAPPMA réciproitaire, ce qui pose problème pour les déversements de truites. Certains prennent leur carte dans une association Dijonnaise par exemple et vont pêcher le jour du déversement sur une autre association hors de Dijon, ce qui est un peu injuste puisque l'AAPPMA Dijonnaise va récolter sa part sur la carte alors que l'autre AAPPMA a payé le déversement.

Réponse de M. SONVICO: Il faut reconnaître que ce genre de choses arrive mais ces cartes sont réciproitaires, ce pour quoi la fédération travaille comme le stipule ses statuts.

Question de l'assemblée : Y'aura-t'il des formations pour les gardes particuliers cette année ?

Réponse de M. SONVICO: Les dates viennent d'être décidées, les formations sont prévues les 2 et 3 novembre 2020.


Divers

Intervention de M. SONVICO

Une nouvelle date d'ouverture doit être discutée pour le sandre avec un report de celle-ci, probablement au troisième dimanche de mai.

Puisque l'AAPPMA de Vandenesse-en-Auxois n'a pas pu accueillir le congrès dans de bonnes conditions cette année, il est proposé de les laisser accueillir l'assemblée générale l'année prochaine, en 2021. Proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Le président



Le secrétaire



Jean-Pierre SONVICO

Bernard SIBILLE